



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de BEAUVAIS II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de mars à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 6 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

☐ Monsieur le Maire.

☐ Monsieur Stéphane DRU, Monsieur Laurent JEANNENEY, Madame Huguette BEAUQUENNE, Madame Elisabeth BOCKSTAL, Monsieur Christophe DUQUENOY, Madame Annick HORNOY, Monsieur David LAGO, Madame Laëtitia LAGO, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

☐ Madame Angélique LEGENDRE représentée par Monsieur Laurent JEANNENEY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

☐ Madame Christine BREANT

☐ Monsieur Dieudonné MAHOT

☐ Monsieur Didier DESRUELLES

Monsieur, Stéphane DRU a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Présentation et vote des Comptes Administratifs 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal le détail des comptes administratifs « Commune » et « Commerce » 2014.

La synthèse des différents comptes est reportée ci-dessous :

- **Compte Administratif « COMMUNE » 2014 :**

A) Reprise de l'exercice 2013 (en fonctionnement)	31.424,94 €
B) Dépenses de fonctionnement	461.782,68 €
C) Recettes de fonctionnement	519.443,42 €
D) Excédent de fonctionnement 2014 $D = (A + C) - B$	89.085,68 €
E) Reprise du déficit d'investissement 2013	11.032,66 €
F) Dépenses d'investissement	113.151,62 €
G) Recettes d'investissement	116.485,32 €
H) Déficit d'investissement 2014 $H = (E + F) - G$	7.698,96 €
I) Restes à Réaliser 2014	5.200,00 €
J) Excédent global à la clôture 2014 $J = (D - H) - I$	76.186,72 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : **0**
- Ont voté contre par mandat : **0**
- Se sont abstenus : **0**
- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le compte administratif 2014 « Commune » est approuvé.

- **Compte Administratif « COMMERCE » 2014 :**

A) Reprise de l'exercice 2013 (fonctionnement)	1.413,98 €
B) Dépenses de fonctionnement	5.073,30 €
C) Recettes de fonctionnement	11.218,37 €
D) Excédent de fonctionnement 2014 $D = (A + C) - B$	7.559,05 €
E) Reprise du déficit d'investissement 2013	1.244,23 €
F) Dépenses d'investissement	4.958,19 €
G) Recettes d'investissement	5.644,23 €
H) Déficit d'investissement 2014 $H = (E + F) - G$	558,19 €
I) Restes à Réaliser	3.000,00 €
J) Résultat global à la clôture 2014 $J = (D - H) - I$	4.000,86 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : **0**
- Ont voté contre par mandat : **0**
- Se sont abstenus : **0**
- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le compte administratif 2014 « Commerce » est approuvé.

2 - Présentation des Comptes de Gestion 2014

Le compte de gestion 2014 étant le reflet des comptes administratifs 2014.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte de gestion 2014.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : **0**
- Ont voté contre par mandat : **0**
- Se sont abstenus : **0**
- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le compte de gestion 2014 « Commune » et « Commerce » est approuvé.

3 – Groupement de commande d'électricité

Monsieur le Maire fait état de la suppression, au premier janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 KVA dits tarifs « jaunes » et « vert ».

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du code des marchés publics.

Le syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité visant à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant la durée du marché.

Le compteur alimentant la Salle des Fêtes et l'Ecole Maternelle étant en tarif « jaune », donc concerné par cette mesure, Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du SE60, afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée tout en respectant les obligations légales de mise en concurrence.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : **0**
- Ont voté contre par mandat : **0**
- Se sont abstenus: **0**
- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et à ses services associés coordonnés par le SE60.

4 - Point Sur Contrats De Travail Du Personnel Communal

- Contrat aidé :

Le contrat de travail de Mr Frédéric Lohr arrive à son terme au 14 avril 2015.

Mr Frédéric Lohr est sous Contrat Unique d'Insertion depuis le 15 avril 2013. La période d'accompagnement de 2 ans par Pôle Emploi et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi arrive à échéance.

Pour rappel Mr Lohr est en contrat hebdomadaire de 24h00, dont 22h00 sont prises en charge à hauteur de 70% par l'état.

Ce type de contrat s'applique pour une durée de 2 ans maximum et ne peut être renouvelé.

Mr le Maire étant pleinement satisfait du travail de Mr Lohr, regrette que le contrat arrive à échéance, et propose de renouveler la demande d'un contrat aidé et de faire appel à candidatures.

Les Candidats devront impérativement être en possession du permis B, pour prétendre à ce poste.

Délibération mise aux voix.

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : **0**
- Ont voté contre par mandat : **0**
- Se sont abstenus: **0**
- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à renouveler une demande de contrat aidé pour une période de deux ans.

- **Remplacements durant les congés d'été :**

Pour le remplacement des employés communaux durant les vacances d'été, Mr le Maire demande l'accord du conseil municipal pour embaucher sous contrat sur la période des mois de Juillet et Août des jeunes de la commune.

Délibération mise aux voix.

- *Ont voté Pour : 11*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire appel à candidature et procéder aux démarches nécessaires pour engager cet été des étudiants ou des jeunes habitants la commune en priorité.

5 - Nomination du « Correspondant Défense »

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, le conseil municipal doit nommer un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur Stéphane DRU se propose d'assurer cette mission.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 11*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal nomme Monsieur Stéphane DRU en tant que Correspondant Défense de la commune.

6 - Affaires diverses

- **Vidange de fosses.**

Le conseil municipal tient à rappeler :

- Que la Communauté de Communes du Pays de Bray a mis en place un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs,
 - Que les matières issues des vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique),
- et invite les personnes intéressées à contacter directement la Communauté de Communes du Pays de Bray au 03 44 81 35 26 pour faire appel à ce service.

- **A.J.C.S**

L'Association Jeunesse Culture & Sport anime des activités tous les samedis après-midi de 14h30 à 17h00 au local du 1 rue de la Ravine, tous les jeunes de 11 à 18 ans sont cordialement invités à participer aux différentes activités et partager des moments de convivialité.

- **Décoration du car scolaire.**

Le conseil municipal tient à féliciter les membres du SIRS et plus particulièrement Madame Véronique Delicourt et Monsieur Laurent Jeanneney pour avoir négocié et obtenu, que le fournisseur offre la sympathique décoration du car scolaire.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à : 23H40

Le Secrétaire

Le Maire,

Stéphane DRU

Ramon PEREZ